

Le 09/04/2026

Communiqué de presse



Les enjeux sociaux du diabète de type 1 : la Fédération publie un rapport inédit sur les droits des personnes concernées

Visioconférence de presse le jeudi 16 avril 2026, de 11h à 12h, pour présenter le rapport. *

La Fédération Française des diabétiques annonce la parution d'un rapport sur les droits des personnes vivant avec un diabète de type 1 en France « **Enjeux sociaux : l'urgence de la prise en compte des situations individuelles** », une première édition d'un rendez-vous annuel. A travers ce rapport, la Fédération lève le voile sur les obstacles sociaux rencontrés dans le quotidien d'une personne vivant avec un diabète de type 1 : accès à l'emploi, conditions de travail, permis de conduire, contrats d'assurances., etc.

En France, 300 000 personnes vivent avec un diabète de type 1, une pathologie chronique nécessitant une gestion permanente. Pourtant, au-delà des enjeux médicaux, les personnes concernées sont encore confrontées à des règles, des pratiques et des préjugés qui limitent leurs droits et entravent leur quotidien. Depuis de nombreuses années, la Fédération agit pour faire évoluer ces situations et défendre une approche fondée sur les réalités médicales actuelles et individuelles, en accompagnant chaque personne dans la défense de ses droits et en portant collectivement la voix des personnes vivant avec un diabète auprès des institutions et de la société.

Des obstacles qui persistent dans la vie quotidienne

À travers ce rapport, la Fédération met en lumière les difficultés concrètes rencontrées par les personnes vivant avec un diabète de type 1 dans leur vie sociale et professionnelle. Accès à certains métiers, aménagements au travail en cas de complications, démarches administratives ou encore obstacles dans l'accès à certaines assurances : ces situations peuvent freiner l'égalité des droits et des parcours.

Chaque année, **près de 1500 situations sont remontées à la Fédération** par des personnes vivant avec un diabète ou leurs proches. Derrière ce chiffre, ce sont surtout des parcours de vie qui se trouvent entravés. « *Cette décision [de rejet] repose uniquement sur le fait que je suis atteint de diabète de type 1. Mon état est pourtant stabilisé et je n'ai jamais présenté de complications. Cette décision me semble injuste et discriminatoire.* » – Témoignage d'une personne vivant avec un diabète de type 1.

Pour la Fédération, aujourd'hui, ces situations illégales ne peuvent plus perdurer. Elles reposent encore trop souvent sur des représentations dépassées de la maladie.

Un principe central : évaluer chaque situation individuellement

Le fil rouge de ce rapport est clair : **les personnes vivant avec un diabète de type 1 ne doivent plus être considérées à travers des règles générales ou des préjugés**, mais à partir de leur situation réelle et donc de manière individuelle.

Grâce aux avancées thérapeutiques et technologiques, les personnes vivant avec un diabète de type 1 peuvent aujourd'hui mener des parcours professionnels et personnels très divers. Pourtant, dans de nombreux domaines, les décisions continuent d'être prises sur la base de schémas généraux qui ne tiennent pas compte de la réalité médicale et individuelle.

Parce que les chiffres du diabète ne traduisent pas la réalité des vécus, et que les exclusions automatiques dont sont victimes les personnes vivant avec un diabète de type 1 résultent d'une méconnaissance de la diversité des situations, **la Fédération appelle à replacer chaque personne au centre des décisions la concernant.**

Seule une évaluation individualisée, fondée sur les connaissances médicales actualisées et sur la situation de chaque individu, peut garantir le respect effectif de leurs droits.

La Fédération mobilisée pour faire évoluer les politiques publiques

Au-delà de l'état des lieux, ce rapport porte également des propositions concrètes pour faire évoluer les pratiques et les politiques publiques. La Fédération appelle notamment à :

- **Garantir une évaluation médicale réellement individualisée** de l'aptitude pour les métiers aujourd'hui interdits ou restreints, fondée sur les données actuelles de la science et l'avis du spécialiste qui suit la personne ;
- **Mettre en place un dispositif sécurisant pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler à temps plein**, afin d'éviter les situations de précarisation ;
- **Prendre en charge le coût du contrôle médical d'aptitude à la conduite obligatoire pour l'obtention et le renouvellement du permis** des personnes vivant avec un diabète de type 1 ;
- **Mettre fin aux exclusions générales dans certains contrats d'assurance**, au profit d'une évaluation personnalisée des situations.

La Fédération appelle à une **évolution des règles et des pratiques** afin que les personnes vivant avec un diabète de type 1 puissent exercer pleinement leurs droits, sans discriminations liées à leur maladie.

Un rapport appelé à devenir un rendez-vous annuel

Le **rapport sur les droits des personnes vivant avec un diabète de type 1 « Enjeux sociaux : l'urgence de la prise en compte des situations individuelles »** inaugure cette première édition appelée à devenir un rendez-vous annuel. Chaque année, une nouvelle parution explorera une thématique spécifique afin de mieux comprendre les réalités vécues par les personnes vivant avec un diabète de type 1 et faire progresser leurs droits.

**Le rapport complet est actuellement sous embargo et disponible sur demande pour les journalistes. Pour toute accréditation, veuillez-vous rapprocher du service presse.*

À propos de la Fédération Française des Diabétiques :

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'environ 100 associations et délégations locales réparties sur l'ensemble du territoire, et son Siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de personnes vivant avec un diabète. Elle est majoritairement financée par la générosité de ses donateurs et mécènes sans qu'il ne soit possible.

Contact Presse :

Ambre Michel : a.michel@federationdesdiabetiques.org - 01 84 79 21 53

Association reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des dons et legs

<https://www.federationdesdiabetiques.org/>